



FEVRIER 2026



Le bulletin d'information de la CFE-CGC Naval Group

2026 : Devenez acteurs de votre CSE !

A l'automne prochain se tiendront les élections professionnelles visant à renouveler le mandat des élu(e)s de votre CSE. C'est en février, que seront négociés les textes relatifs au processus pré-électoral (nombre de sites, vote électronique, protocole préélectoral ...). Nous connaîtrons alors la date exacte du scrutin.

Soucieuse des intérêts de **tous les personnels** et vigilante à assurer une représentation forte dans chaque CSE, la **CFE-CGC** compte sur votre soutien !

Vous souhaitez rejoindre le CSE de votre établissement pour :

Prendre une part active dans la vie sociale et économique de votre site ?
Participer au dialogue social ? Vous former et développer de nouvelles compétences ?
Elargir votre réseau ? Défendre vos droits et ceux de vos collègues ?

Alors rejoignez-nous ! Osez l'aventure ! Contactez-nous dès à présent !

Bientôt les élections

CSE - Comité Social et Économique



Devenez élu(e) CFE-CGC

PARUTION

Nouveauté ! [Le mémo](#)

CFE-CGC : « la biodiversité, un enjeu pour l'entreprise »

est paru. Retrouvez dans cette publication :

- *Les notions clés pour comprendre la biodiversité*
- *Le cadre réglementaire pour les entreprises*

Les nouvelles prérogatives du CSE

- *Les outils de la CFE-CGC et les ressources pour agir concrètement*



Quelques nouveautés 2026 - Non exhaustives - à connaître

Le congé de naissance sera accessible à partir du 1er juillet 2026 pour l'ensemble des parents d'enfants nés ou adoptés à partir du 1er janvier 2026, ou dont la date de naissance était prévue à cette date. Les parents d'enfants nés ou adoptés entre le 1er janvier 2026 et le 31 mai 2026 bénéficieront d'un délai supplémentaire exceptionnel, s'étendant jusqu'à la fin de l'année 2026 (contre neuf mois après la naissance en droit commun), pour prendre ce congé. En somme les parents d'enfants nés à partir du 1er janvier 2026 pourront bien en bénéficier mais avec six mois de retard.

Les salariés élus locaux bénéficient désormais de 20 jours d'absence, au lieu de 10, afin de pouvoir mener campagne. Cela s'applique à différentes élections (municipales, législatives, conseil départemental et régional, etc.). Par ailleurs, l'article L.6315-2 du code du travail prévoit un entretien avec l'employeur au début du mandat de conseiller municipal, de conseiller départemental ou de conseiller régional. Cet entretien doit également être réalisé **au maximum une fois par année civile**.



Tradition maritime

Allumer une cigarette avec une bougie pourrait provoquer la mort d'un marin.

Les femmes des marins allumaient des bougies lorsque leurs maris partaient en mer pour qu'ils retrouvent le chemin du foyer. Elles éteignaient la flamme de la bougie lorsque leurs maris étaient perdus en mer. Allumer une cigarette avec une bougie risquant d'éteindre la flamme, cela présageait d'une disparition en mer.



L'agenda social de février 2026

- 5 : CSSCT Extra (restitution de l'enquête RPS)
- 6 : Réunion PMAD - Commission avancement
- 10 : CSE
- 11 : Négo centrales (plan d'actionnariat & élections pro)
- 12 : CSSCT Centrale
- 17 : Commission suivi centrale PSE Bagneux
- 18 : CSEC
- 19 : Négo centrale VAR EST
- 20 : Conseil d'Administration
- 24 & 25 : Négociations GEPPMM
- 27 : Commission emploi compétences Centrale



Notre ADN, vous représenter, vous informer, vous défendre !

Vous partagez nos valeurs ? Vous aimez nos publications ? Vous souhaitez être acteur de la vie de votre entreprise ?

Osez l'aventure syndicale, adhérez à la CFE-CGC !



Retrouvez nous sur : <https://cfecgc-naval.fr/>



J'adhère



FEVRIER 2026



Le bulletin d'information de la CFE-CGC Naval Group

Les Coulisses de l'Action Syndicale – Une série pour tout comprendre (et tout décomplexer) !

🎥 Épisode 1 : "Syndicat, mode d'emploi : Élu, RS, DS, DSC, CSE, CE, ... Kesako ?"

😊 Vous entendez parler d'**élus**, de **RS**, de **DS** ou de **CSE** sans vraiment savoir ce qui se cache derrière ces acronymes ? Pas de panique, nous allons tout vous expliquer - promis, ce sera plus fun qu'une réunion de 3h sur les taux de cotisation !

👉 **Commençons par les bases** : Un élu, c'est votre représentant élu par les salariés pour 4 ans. Imaginez-le comme votre avocat perso dans l'entreprise, sauf qu'au lieu de vous défendre au tribunal, il négocie vos avantages sociaux. La classe, non ?

💡 **Le saviez-vous** ? À la CFE-CGC, nous formons nos élus pour qu'ils maîtrisent tous les rouages de l'entreprise. Parce que vos droits, c'est notre combat !

🚩 Parlons maintenant du RS (Représentant Syndical)

Lui, c'est notre "capitaine CFE-CGC" à bord. Pas besoin d'élection - il est désigné directement au sein de notre syndicat. Son super-pouvoir ? Faire respecter les accords comme un prof surveille une interro.

👤 **Et le DS alors** ? Notre super-héros du quotidien ! Désigné par le syndicat, le Délégué Syndical passe ses journées à négocier avec la direction. Un peu comme un parent qui discute avec un ado récalcitrant, mais avec plus de papa-rasse...

🌐 **Quand on passe au DSC**, on monte d'un niveau. C'est le DS national, celui qui intervient pour les grosses décisions. On l'appelle notre "super-DS" - comme le directeur d'école qui arrive quand la cour de récré devient trop agitée.

➤ **Tout ça nous amène au CSE (comité social et économique)**, notre "parlement" en entreprise. Ses missions ?

- Améliorer vos conditions au quotidien
- Gérer les activités sociales (les chèques-cadeaux, c'est grâce à lui !)
- Dialoguer avec la direction

⌚ "Mais alors le CE ?" nous demanderez-vous.

C'est l'ancêtre du CSE, celui qui gérait les activités sociales avant 2017. En clair, il proposait aux salariés : vacances, sorties, bons plans et autres réjouissances. Aujourd'hui, ces missions sont reprises par le CSE. On parle encore souvent de CE parce que... c'est comme dire "Kleenex" pour un mouchoir : les habitudes ont la vie dure !



➤ **PS : Oui, ça fait déjà 6 acronymes...**

Mais rassurez-vous, nous ne vous ferons pas de contrôle surprise ! D'ailleurs, lequel vous semble le plus utile ? Dites-le-nous par mail et les meilleures réponses auront droit... à un café offert par la CFE-CGC !

Notre ADN, vous représenter, vous informer, vous défendre !

Vous partagez nos valeurs ? Vous aimez nos publications ? Vous souhaitez être acteur de la vie de votre entreprise ?

Osez l'aventure syndicale, adhérez à la CFE-CGC !



Retrouvez nous sur : <https://cfecgc-naval.fr/>



↑
J'adhère